

DECISION D'ATTRIBUTION¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

ETAT - DIRECTION DES TERRITOIRES DE L'ALIMENTATION ET DE LA MER

■ Nom, prénom et qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

Romain GUILLOT , Directeur des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer

B - Objet de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

RÉALISATION DE COUCHES DE ROULEMENT EN ENROBÉS POUR CHAUSSÉES ET TERRE-PLEINS DE L'ÉTAT

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

■ Publicité :
(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

Publié : le 8 mars 2018

www.jo-spm.fr

www.spm-ct975.fr

www.achatpublic.com

www.cheznoo.net

www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr

SPM 1ERE

Radio Atlantique

Référence : DTAM975-SRCB-2018-1

■ Date et heures limites de réception des offres : 11 avril 2018 à 12 h 00 (heure de SPM)

■ Délai de validité des offres : 120 jours

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI
(Cocher la case correspondante.)

D - Elimination des offres.

Néant

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

E - Classement des offres.

■ Décision relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le RPA :

(Cocher la case correspondante.)

- retient le classement des offres proposé ;
 demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

F - Décision d'attribution.

Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, le RPA décide

(Cocher la case correspondante.)

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;

■ Identité du candidat retenu :

SOCIETE DE TRAVAUX ROUTIERS SARL
Rue Georges DAGUERRE
BP 4371
97500 Saint-Pierre et Miquelon

■ Montant de l'offre retenue :

- Taux de la TVA : 0
- Montant hors taxes : Marché à bons de commande, **Minimum : 20 000,00 € Maximum : Néant**
- **Montant TTC : Minimum : 20 000,00 € Maximum : Néant**

■ Motifs du choix de l'offre retenue :

(Cocher la case correspondante.)

- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
 pour les motifs mentionnés ci-dessous :

G - Déclaration sans suite ou d'infructuosité.

Sans objet

H - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Saint-Pierre, le 11/06/2018

Le Directeur des Territoires
de l'Alimentation et de la Mer

